

L'analyse de l'évolution trimestrielle de l'activité des TPE-PME

• Au 2e trimestre 2023, l'indice de chiffre d'affaires (ICA) des 23 600 TPE-PME des Pays de la Loire de notre échantillon est de 105,3, soit une progression de 5,3% de leur chiffre d'affaires (CA) par rapport au 2e trimestre 2022. L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) montre que les entreprises régionales ont vu leur activité augmenter de 4,8% depuis le début d'année, comparativement à la même période de l'année précédente. Cette performance place la région au 5e rang du classement national avec un résultat supérieur de 0,7 point à la moyenne française.

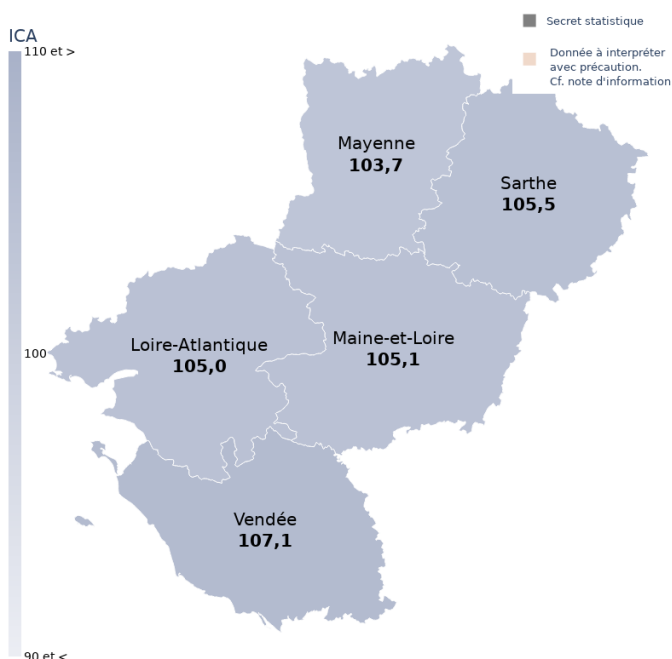
• Il convient également de noter que les résultats présentés dans cette analyse ne sont pas corrigés de l'inflation qui a progressé significativement depuis la fin de l'année 2021. En effet, selon les résultats de l'Insee, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,5% en juin 2023 sur les 12 derniers mois, en raison notamment de la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie. Ce contexte inflationniste contribue à doper le chiffre d'affaires en valeur, les entreprises répercutant une partie des coûts sur leurs prix de vente.



+4,8 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022

La Carte de la région



L'évolution de l'activité trimestrielle par département

- Les TPE-PME de tous les départements des Pays de la Loire ont affiché un CA en progression au 2e trimestre 2023, hausses supérieures à celles du 1er trimestre 2023.
- Les entreprises de Vendée (+7,1%) et de la Sarthe (+5,5%) affichent les plus fortes augmentations. Les structures du Maine-et-Loire (+5,1%), de Loire-Atlantique (+5%) et de Mayenne (+3,7%) enregistrent, quant à elles, une performance inférieure à la moyenne régionale (+5,3%).

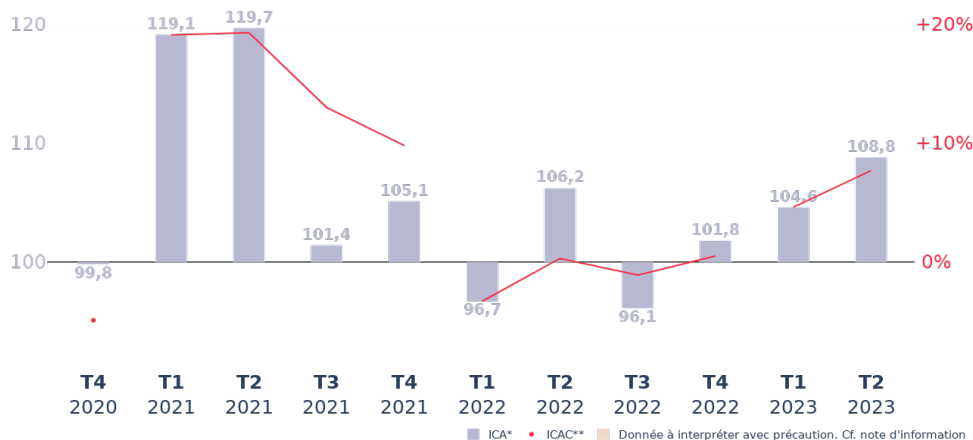
*L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. **L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen par entreprise de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés.

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR



Boulangerie et boulangerie-pâtisserie (1071C)

Les 380 TPE-PME régionales de boulangerie et boulangerie-pâtisserie de l'échantillon affichent un troisième trimestre consécutif de croissance de leur CA, +8,8% (en valeur) au 2e trimestre 2023 comparativement au 2e trimestre 2022. En cumulé depuis le début d'année, la progression est de 7,7%. Cette augmentation démontre la capacité des entreprises du secteur à faire face à l'inflation. Celles-ci sont impactées par la hausse importante du coût de l'énergie depuis le 4e trimestre 2022 et continuent d'être touchées par l'augmentation du coût des matières premières (beurre, farine, etc.).



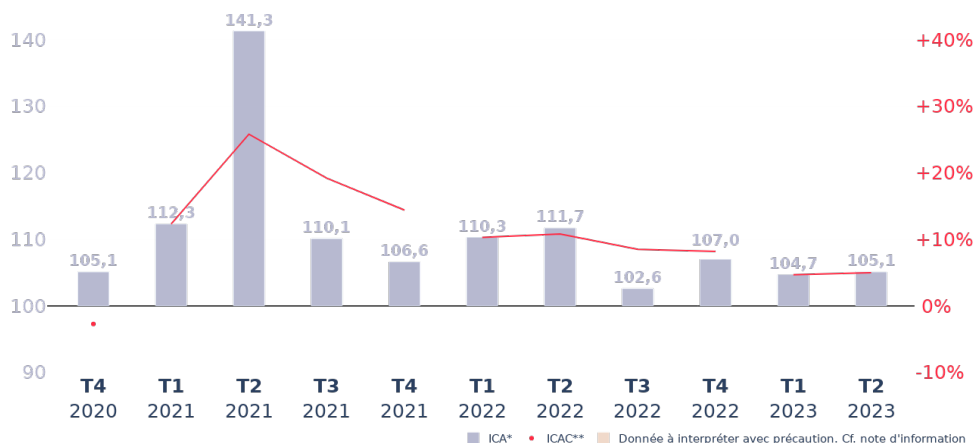
+7,7 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Construction

Les 3 300 TPE-PME régionales de la construction de l'échantillon enregistrent une hausse de CA de 5,1% (en valeur) au 2e trimestre 2023 et de 5% en cumulé depuis le début d'année. Cette croissance doit être analysée comme une conséquence de l'augmentation des prix. Le secteur dans son ensemble continue en effet d'être pénalisé par la hausse des coûts des matériaux et de l'énergie, la chute du logement neuf et de la commande publique ou encore les difficultés de recrutement.



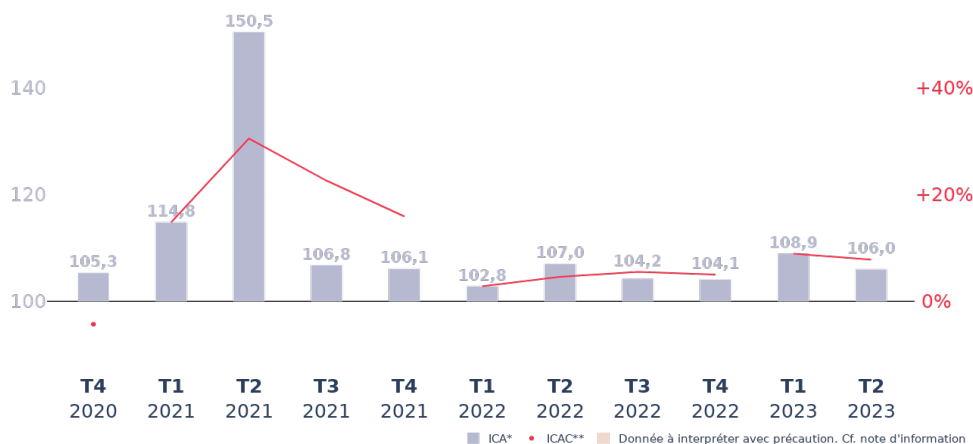
+5 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Travaux de menuiserie bois et PVC (4332A)

Au 2e trimestre 2023, les 490 TPE-PME des travaux de menuiserie bois et PVC de l'échantillon enregistrent une hausse de leur CA de 6% et de 7,8% en cumulé depuis le début d'année. Cette activité pâtit de la chute du logement neuf mais bénéficie de la bonne santé de l'entretien-rénovation et des aides publiques qui l'accompagnent. Toutefois, les délais d'obtention des aides peuvent entraîner des difficultés de trésorerie pour certains professionnels et les amener à réduire le nombre de chantiers.



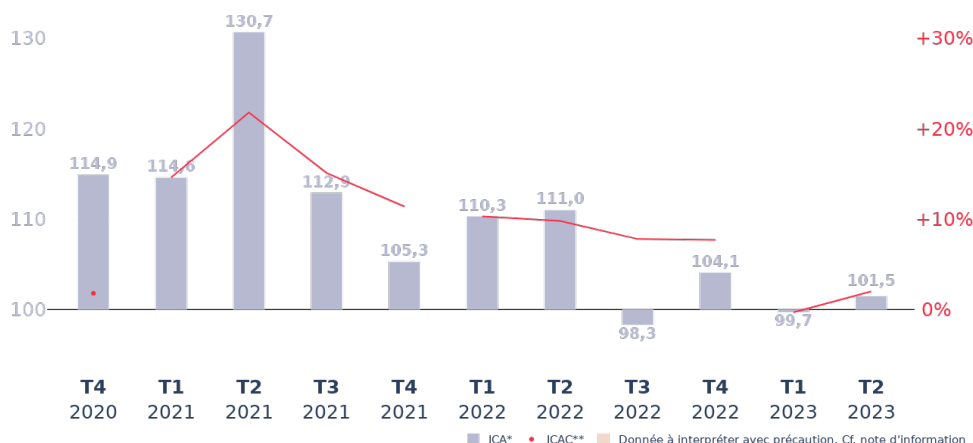
+7,8 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment (4399C)

Les 420 entreprises de maçonnerie de l'échantillon enregistrent une légère hausse de CA de 1,5% (en valeur) au 2e trimestre 2023, par rapport à la même période en 2022. En cumulé depuis le début d'année, la progression est de 2%. C'est surtout la montée des prix qui porte cette croissance. Dans les faits, la chute de l'activité dans le logement neuf n'est pas compensée par les chantiers d'amélioration et d'entretien et le non résidentiel neuf. L'augmentation du prix de certains matériaux vient compliquer davantage la situation de ces professionnels.



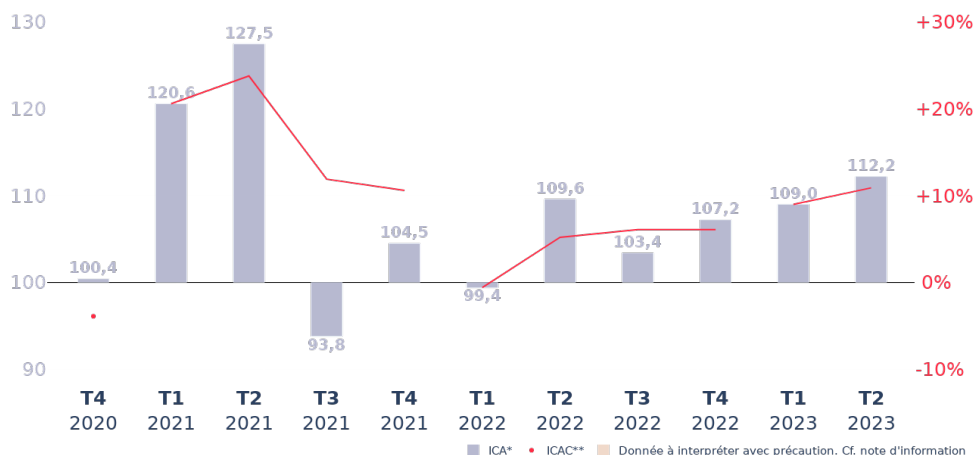
+2 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (4520A)

Les 360 TPE-PME d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers de l'échantillon affichent un cinquième trimestre consécutif de hausse d'activité (+12,2% en valeur par rapport au 2e trimestre 2022). En cumulé depuis le début d'année, la hausse atteint +10,9%. Cette croissance serait principalement due à la hausse du coût des pièces détachées que les professionnels du secteur répercutent sur leurs prix. Cette forte inflation devrait toutefois ralentir avec l'ouverture à la concurrence du marché des pièces détachées dites « visibles », c'est-à-dire le pare-brise, les vitres et les éléments de carrosserie, instaurée par l'article 32 de la loi Climat. Depuis le 1er janvier 2023, les garagistes et carrossiers ne sont en effet plus dans l'obligation de se fournir auprès des constructeurs.



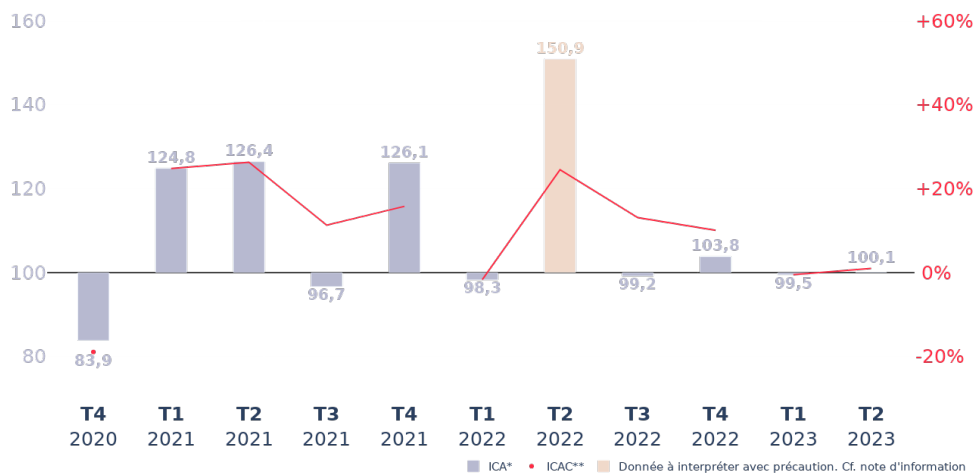
+10,9 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (4771Z)

Les 250 TPE-PME du commerce de détail d'habillement de l'échantillon voient leur CA stagner (+0,1% en valeur) au 2e trimestre 2023. Elles affichent une légère hausse cumulée d'activité de 1% depuis le début de l'année. L'effet de base était toutefois défavorable, le CA des professionnels ayant fortement augmenté au 2e trimestre 2022 (+50,9%), période de comparaison. Le contexte global demeure compliqué pour le secteur qui pâtit de la baisse du pouvoir d'achat des Français, de la concurrence du e-commerce qui s'est intensifiée avec la crise sanitaire mais aussi de celle du marché de la seconde main.



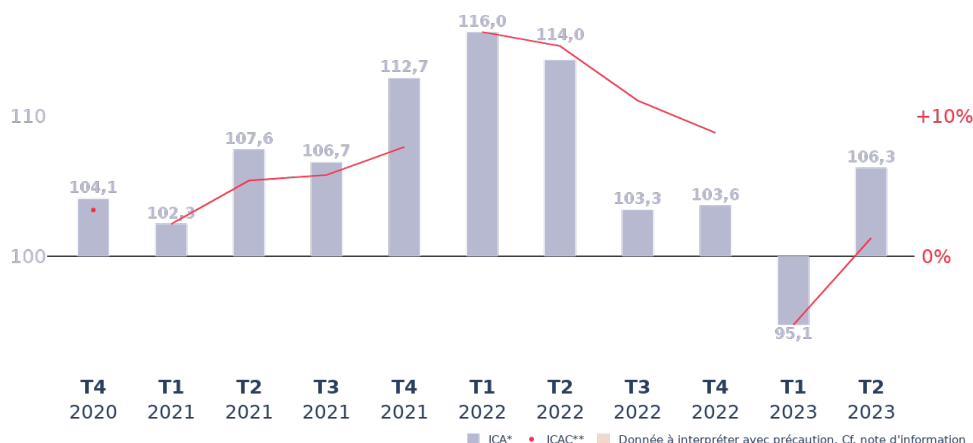
+1 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (4773Z)

Après la baisse d'activité du précédent trimestre, les 400 pharmacies de l'échantillon enregistrent une hausse de CA de 6,3% au 2e trimestre 2023 par rapport au 2e trimestre 2022. En cumulé depuis le début d'année, les pharmacies affichent une légère hausse de 1,3%. La nette diminution de l'activité liée au Covid vient grever le chiffre d'affaires des professionnels du secteur. Pour Xerfi, l'activité pourrait également être pénalisée sur l'année 2023 par les fortes baisses de prix imposées par les pouvoirs publics sur les médicaments, couplées aux mesures visant à maîtriser le volume des prescriptions.



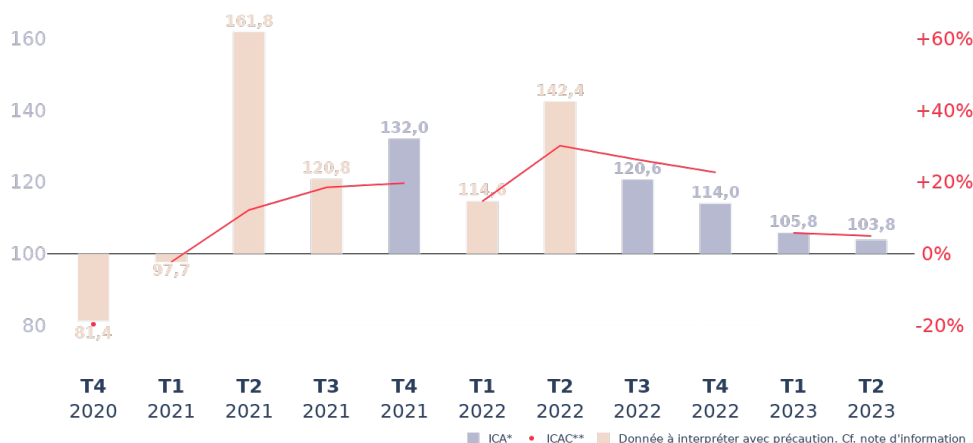
+1,3 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Transports de voyageurs par taxis (4932Z)

Le CA des 120 entreprises de transports de voyageurs par taxis de l'échantillon a progressé lors du 2e trimestre 2023 (+3,8% en valeur), soit un neuvième trimestre consécutif de hausse. En cumulé depuis le début d'année, la hausse atteint +5%. Une revalorisation des tarifs (notamment pour compenser la hausse des carburants) est entrée en vigueur en février 2023 (tarif minimum d'une course, forfait de prise en charge et prix maximum du kilomètre).



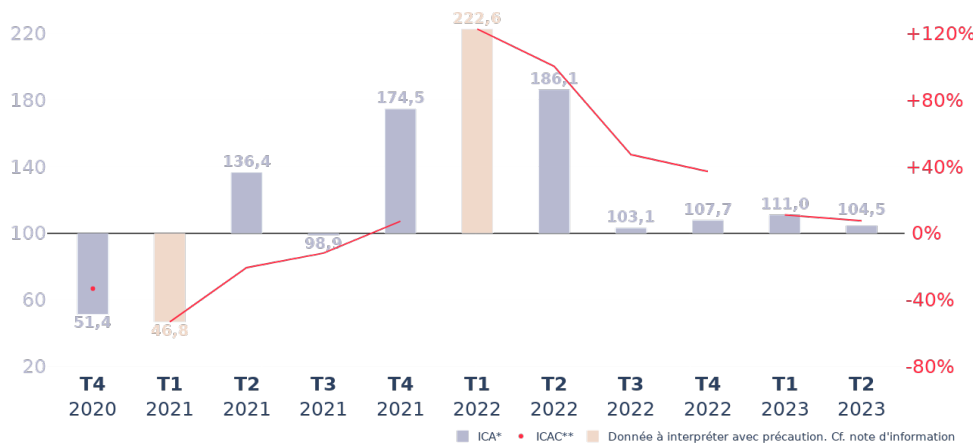
+5 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Hébergement et restauration

Les 2 100 structures de l'hébergement et restauration de l'échantillon enregistrent une hausse de CA de 4,5% (en valeur) au 2e trimestre 2023 et de 7,5% en cumulé depuis le début d'année. Ces performances doivent toutefois être nuancées, la croissance étant en partie tirée par l'inflation. Les restaurateurs subissent en effet la hausse des prix des matières premières, des produits alimentaires et de l'énergie. Ces derniers, tout comme les hôteliers, ont toutefois pu profiter du bilan touristique positif sur la période. Selon un communiqué publié sur le site d'Atout France datant du 7 juin 2023, les destinations françaises ont en effet enregistré des hausses de fréquentation significatives par rapport à 2022 (+ 15% de fréquentation durant les vacances de Pâques - 8 avril au 8 mai). L'institution évoque également « des mois de mai et de juin aux performances exceptionnelles » dans un communiqué du 28 juillet 2023.



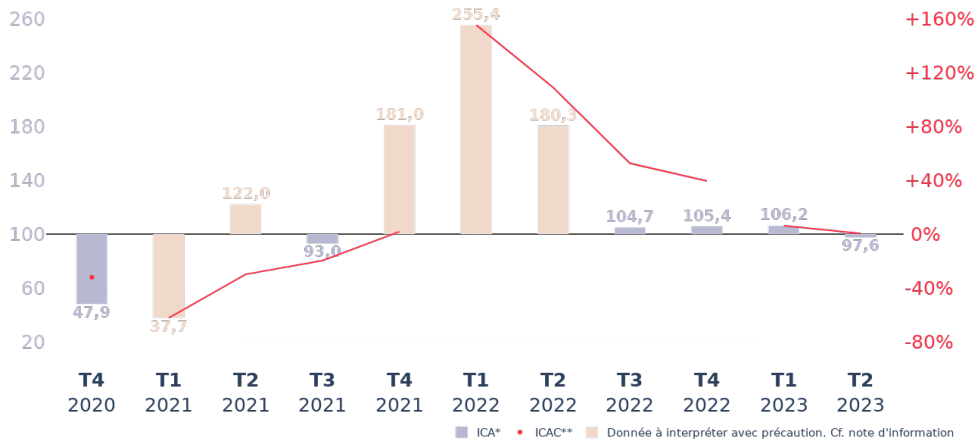
+7,5 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Débites de boissons (5630Z)

Les 480 débits de boissons de l'échantillon enregistrent une baisse de CA de 2,4% en valeur lors du 2e trimestre 2023 par rapport au 2e trimestre 2022 et une légère hausse de 0,5% en cumulé depuis le début d'année. Comme pour les restaurants et hôtels, les débits de boissons continuent d'être impactés par l'augmentation des prix qui s'est poursuivie sur la période. Dans les zones touristiques, le secteur a pu bénéficier d'une fréquentation en hausse sur les vacances de Pâques puis sur les mois de mai et juin, selon Atout France.



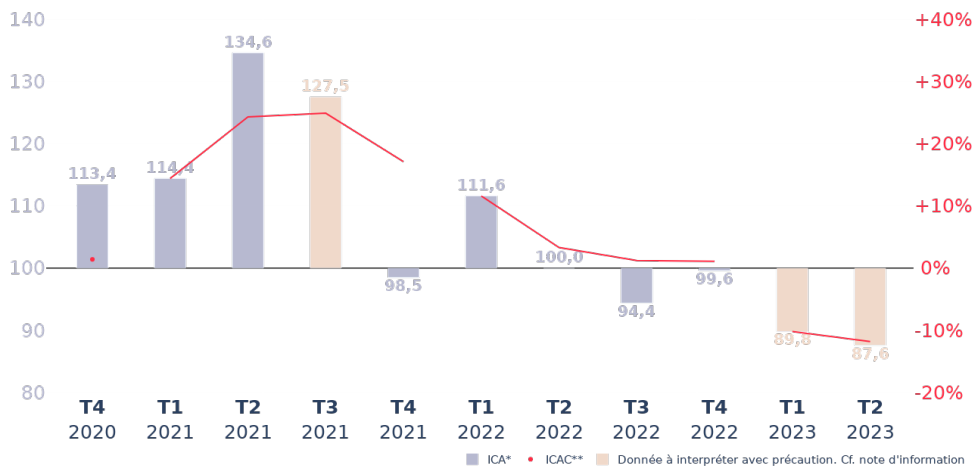
+0,5 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Agences immobilières (6831Z)

À l'instar des trois précédents trimestres, les 390 agences immobilières de l'échantillon voient leur CA reculer au 2e trimestre 2023 par rapport au 2e trimestre 2022 (-12,4%). En cumulé depuis le début d'année, la baisse d'activité atteint -11,8%. La remontée des taux d'intérêt continue d'impacter fortement le secteur. Le taux moyen atteignait ainsi 3,45% en juin alors que celui-ci se situait encore aux alentours de 1% en janvier 2021. Les Français ont encore perdu en moyenne 5m2 de surface à l'achat depuis janvier 2023, dans les vingt plus grandes villes du pays, selon un article du courtier Meilleurtaux datant du 20 juin 2023, la hausse des taux n'étant que peu compensée par la baisse des prix.



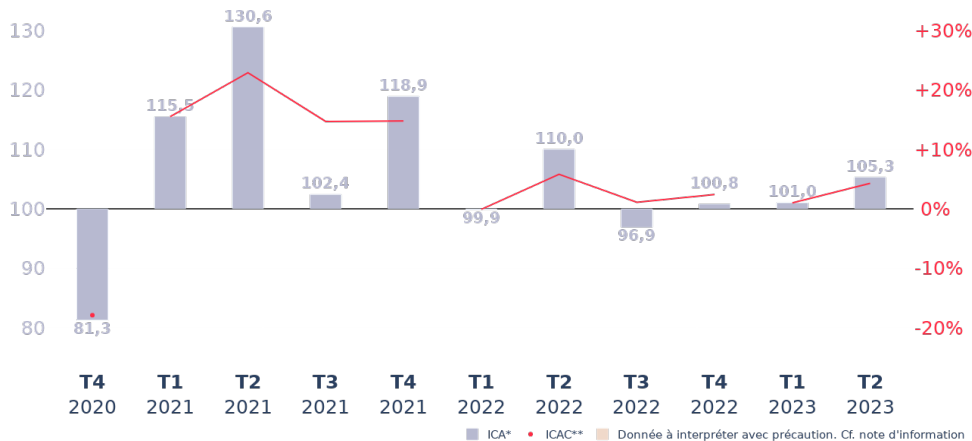
-11,8 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Coiffure (9602A)

L'activité des 800 entreprises de coiffure de l'échantillon croît au 2e trimestre 2023 (+5,3% en valeur). En cumulé depuis le début d'année, la croissance atteint +4,3%. Plusieurs facteurs influent sur l'activité du secteur. Certains salons ont élevé le prix de leurs prestations en réponse à la hausse de leurs coûts, ce qui a pu inciter certains clients à réaliser des arbitrages. Les professionnels du secteur indiquent avoir vu certains de leurs clients changer leurs habitudes depuis l'épidémie de Covid-19 et espacer les visites. Dans le même temps, la concurrence de la coiffure à domicile a continué à s'intensifier.



+4,3 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022

- Les données proviennent de la base de données Statexpert, construite à partir des télédéclarations sociales et fiscales réalisées par les experts-comptables pour le compte de leurs clients, les TPE-PME. Les données présentées ici sont issues des informations provenant des déclarations mensuelles et trimestrielles de TVA (EDI-TVA). Il s'agit du chiffre d'affaires (CA) déclaré par les entreprises sur les déclarations de TVA des périodes concernées.
- Les données trimestrielles sont basées sur un échantillon d'environ 24 000 entreprises au niveau régional. Les données ont été calculées sur un périmètre d'entreprises présentes lors d'une période analysée et lors de la même période de l'année précédente, qui n'ont pas changé de code NAF et dont l'établissement principal n'a pas changé de département entre ces deux périodes. Les évolutions sont calculées en glissement annuel (une période par rapport à la même période de l'année précédente) et corrigées des jours ouvrés.
- Les entreprises dont le CA mensuel ou trimestriel dépasse 3 fois l'écart-type du CA mensuel ou trimestriel moyen des entreprises du même secteur d'activité (niveau 1 - sections) ont été écartées de l'analyse. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros sont également écartées de l'échantillon analysé.
- Afin de prendre en compte encore plus finement les impacts de la crise sanitaire, les mesures de restriction et le confinement, certains filtres ont pu être désactivés, notamment ceux excluant les entreprises dont le CA était à 0 sur les périodes analysées ou cumulant au moins la moitié de leurs déclarations à 0 sur la dernière année. Certaines déclarations à néant réalisées lors des mois de confinement, de restriction ou lors du mois de juillet ont pu être prises en compte afin de rendre compte de la réalité de l'activité des entreprises.
- L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. L'ICA est affiché dans les cartes et graphiques en base 100 en N-1. Un ICA de 102,1 signifie une augmentation de 2,1% par rapport à la même période de l'année précédente.
- Effet de base : un effet de base peut survenir lorsque l'évolution d'une variable entre N et N-1 varie non pas en raison d'une variation du niveau de la variable entre ces deux dates, mais principalement en raison de l'évolution antérieure (entre N-1 et N-2). À titre d'exemple, si une entreprise a subi une forte baisse d'activité entre N-1 et N-2, alors il y a plus de chance que l'évolution soit positive entre N et N-1.
- L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen par entreprise de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés. L'ICAC est affiché en évolution en % dans les graphiques.
- Les secteurs correspondent à la nomenclature d'activités française - NAF rév. 2, 2008 (édition 2015)
 - Niveau 1 (sections), soit 21 secteurs.
 - Niveau 5 (sous-classes), soit 732 secteurs.
- Pour en savoir plus sur l'actualité et les spécificités économiques, financières, juridiques, comptables, fiscales et sociales, consultez les analyses sectorielles sur www.bibliordre.fr

Infographie réalisée par :